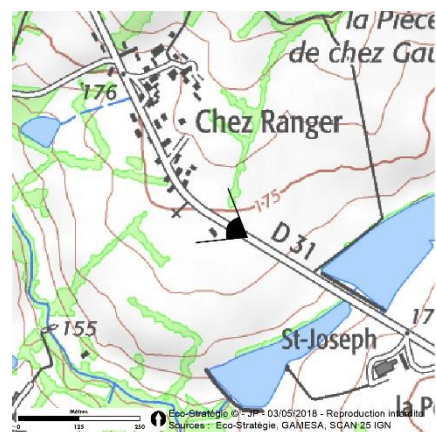
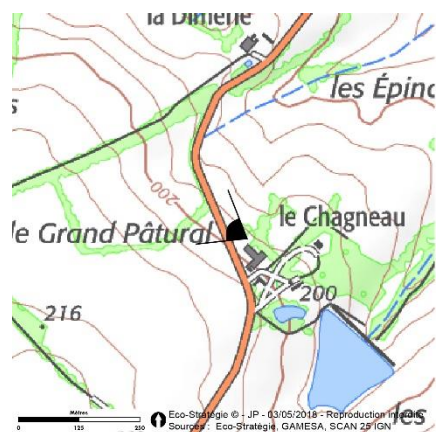




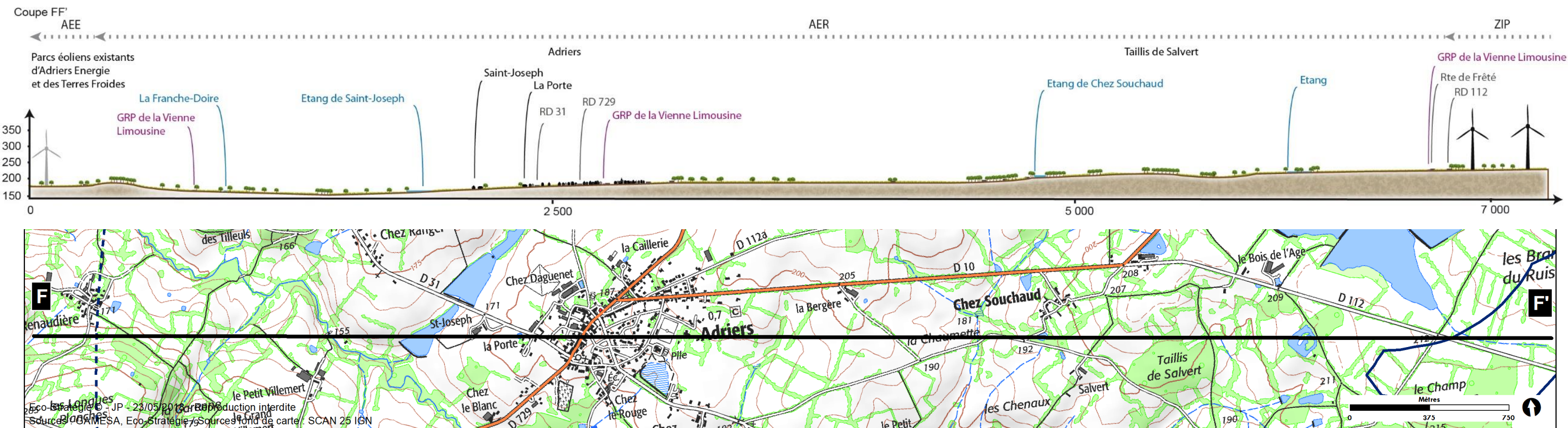
Photographie 64 - 1774 Visibilité partielle sur la ZIP depuis la RD 10 à l'est du village d'Adriers (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)



Photographie 65 - 4 ou 1786 Co-visibilité partielle entre Adriers et la ZIP depuis la RD 31 à l'ouest du village (Source : Google Earth Pro, décembre 2010)



Photographie 66 - 2162 Co-visibilité partielle entre Adriers et la ZIP depuis la RD 729 au sud-ouest du village (Source : ECO-STRATEGIE, le 20 avril 2018)



*Afin de révéler la topographie de façon pertinente, l'échelle verticale (hauteurs) est différente de l'échelle horizontale (longueurs). Cette déformation de la coupe permet d'exprimer clairement les reliefs et les visibilitées en direction de la ZIP qui ne seraient pas lisibles avec des échelles similaires. En aucun cas elle n'influe sur l'occupation du sol. Notons que les éoliennes disposées au sein de la ZIP sont à titre indicatif et ne correspondent pas à un projet réel. Leur hauteur est de 180 m.

Bussière-Poitevine

Le village de Bussière-Poitevine est implanté au croisement des axes de circulation RD 942 et RN147, sur le plateau bocager de la Basse Marche. Il draine ainsi une circulation routière importante, notamment le long de la RN 147 reliant Limoges et Poitiers. La commune regroupe un peu plus de 800 habitants (INSEE 2015), à proximité du ruisseau de Busserolles, affluent de la Gartempe.

Comme pour le village d'Adriers, les visibilitées sur la ZIP sont fortement limitées par le bocage arboré qui structure les unités paysagères des Terres Froides et de la Basse Marche. En effet, le long de la RN 147, les haies sont denses et forment de longs couloirs sans échappée visuelle possible en direction du projet ou du village de Bussière-Poitevine. Aux sorties ouest du village, des vues partielles existent, à l'occasion de percées visuelles ponctuelles ou de situations permettant un certain recul avec les différents obstacles (bâti, végétation). Aucune co-visibilité directe ou indirecte n'a été relevée du fait de la végétation qui protège le village.

Notons toutefois, que depuis le centre-bourg, des vues existent sur le projet éolien du Renard du fait de la RD 942 dont l'axe sud-est/nord-ouest est dirigé sur la ZIP. Ainsi, l'église Saint-Maurice (MH.39) située le long de la RD 942 sera concernée par des vues sur la ZIP depuis ses abords.

Les **sensibilités modérées de Bussière-Poitevine sont donc essentiellement liées aux visibilitées partielles de la place du village, aux abords du monument historique de l'église Saint-Maurice (MH. 39).**



Photographie 67 – Eglise de Bussière (MH. 39) (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)

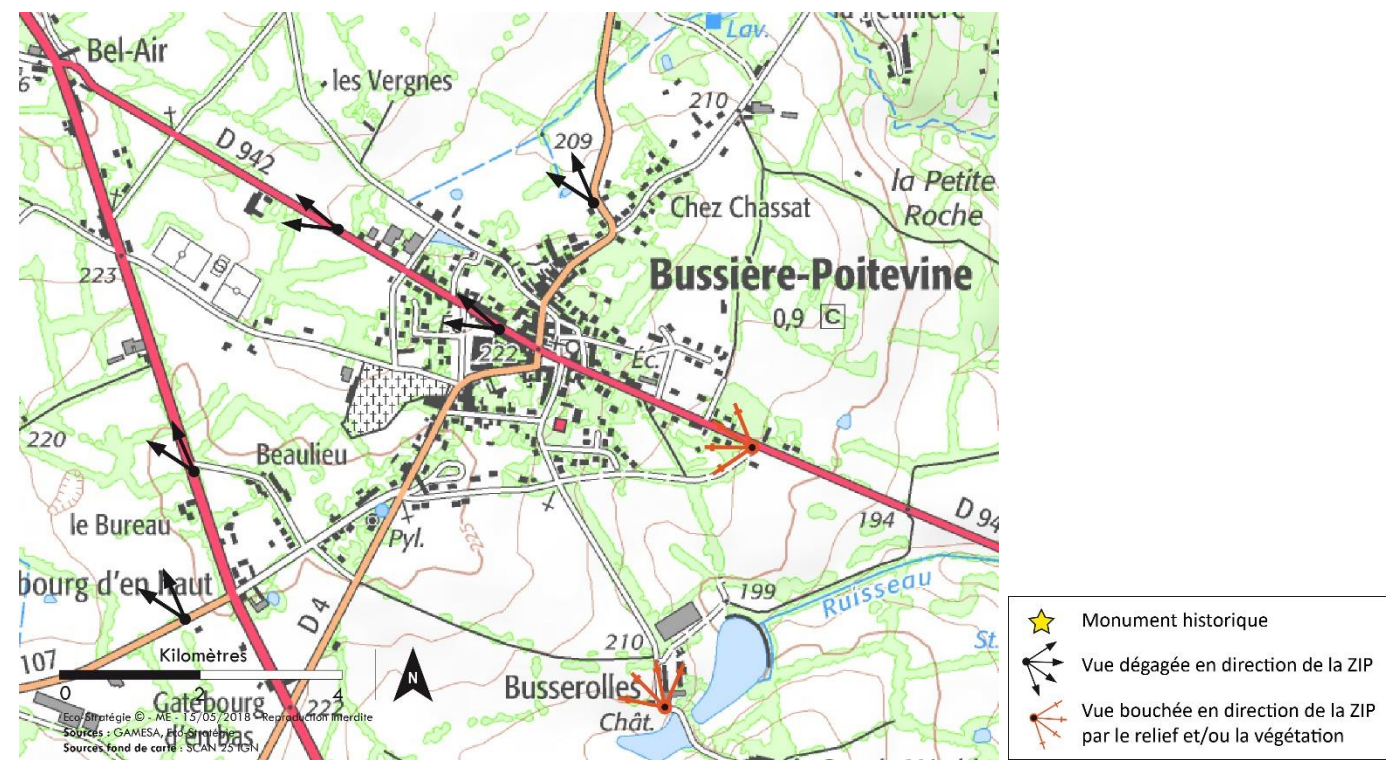


Figure 29 - Schéma des perceptions en direction de la ZIP depuis le village de Bussière-Poitevine



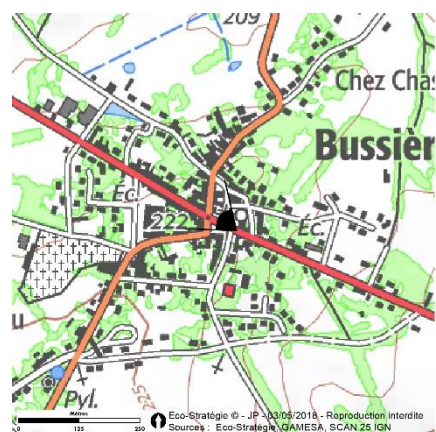
Photographie 68 - 1806 Visibilité partielle sur la ZIP depuis la RD 107 à l'ouest de Bussière-Poitevine (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)



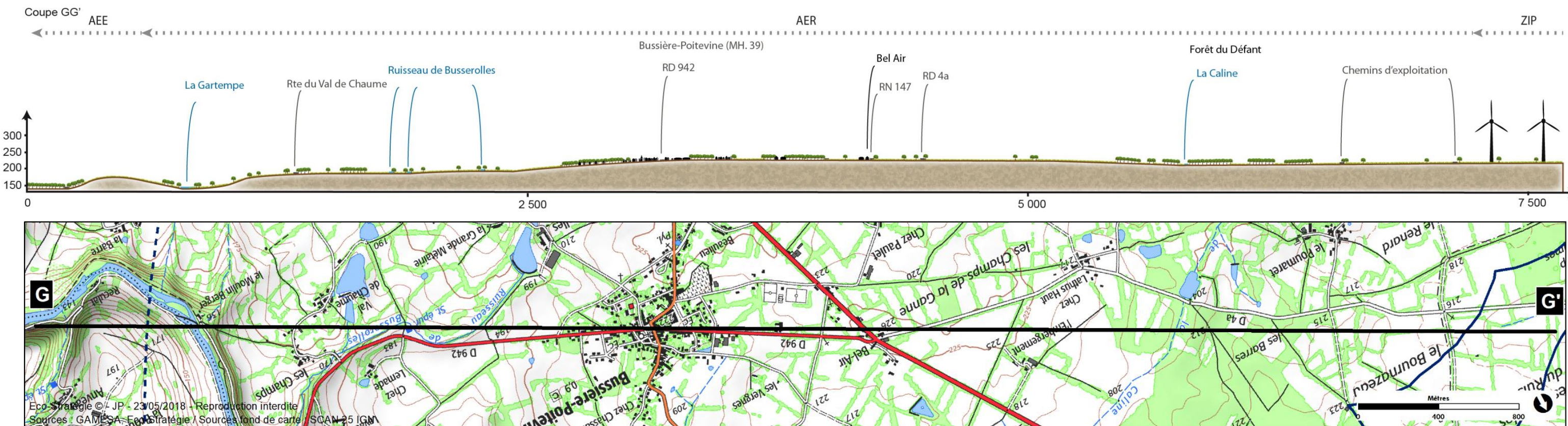
Photographie 69 - 1964 Visibilité partielle sur la ZIP à la sortie nord-ouest de Bussière-Poitevine, le long de la RD 4 (Source : ECO-STRATEGIE, le 20 avril 2018)



Photographie 70 - 1961 Visibilité partielle sur la ZIP depuis la sortie ouest de Bussière-Poitevine, le long de la RD 942 (Source : ECO-STRATEGIE, le 20 avril 2018)



Photographie 71 - 5 Visibilité partielle sur la ZIP depuis le centre-bourg Bussière-Poitevine, le long de la RD 942 (Source : Google Earth Pro, mars 2011)



*Afin de révéler la topographie de façon pertinente, l'échelle verticale (hauteurs) est différente de l'échelle horizontale (longueurs). Cette déformation de la coupe permet d'exprimer clairement les reliefs et les visibilitées en direction de la ZIP qui ne seraient pas lisibles avec des échelles similaires. En aucun cas elle n'influe sur l'occupation du sol. Notons que les éoliennes disposées au sein de la ZIP sont à titre indicatif et ne correspondent pas à un projet réel. Leur hauteur est de 180 m.

Saint-Rémy-en-Montmorillon

Saint Rémy-en-Montmorillon est situé au nord-est de l'aire d'étude rapprochée, sur une ondulation du plateau des Terres Froides. C'est un petit village rural au bâti suivant les axes de circulation (RD 10, RD 5) et traversé par le GRP Vienne-Limousin.

Bien qu'en légère position haute, le village n'offre que peu de visibilitées en direction de la ZIP : la végétation bocagère est dense et les fenêtres visuelles restent ponctuelles ce qui limite les perceptions du projet à la limite bâtie sud et à la RD 10. Aucune co-visibilité directe ou indirecte n'a été relevée. Le **niveau de sensibilité** du village vis-à-vis de la ZIP est donc **faible**.

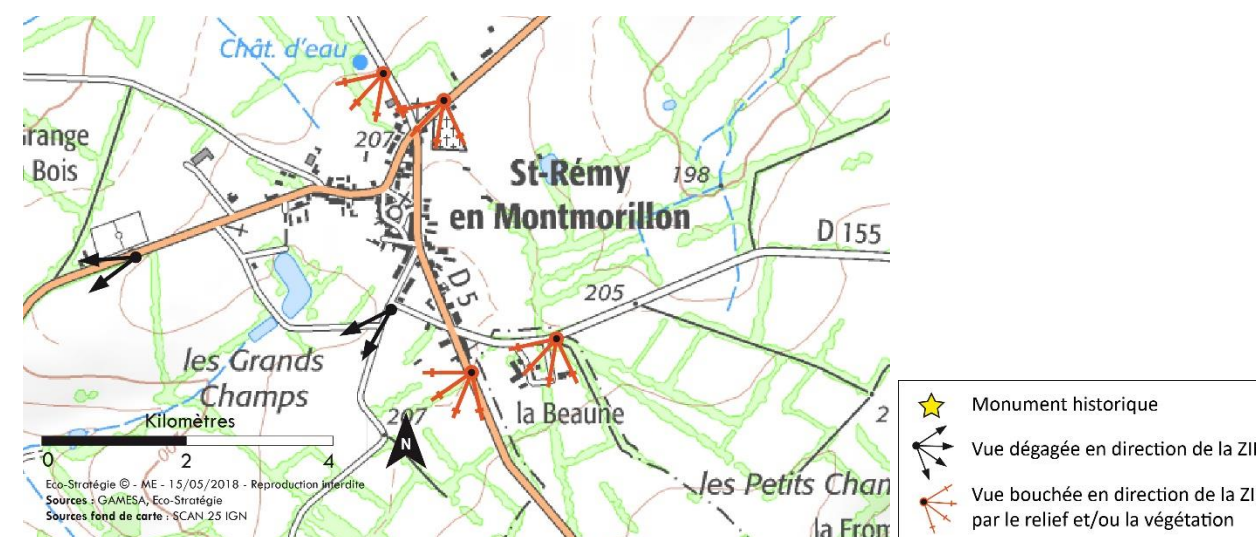


Figure 31 - Schéma des perceptions en direction de la ZIP depuis Saint-Rémy-en-Montmorillon



Photographie 72 - 174 Visibilité partielle sur la ZIP depuis la RD 10 au sud de Saint-Rémy-en-Montmorillon (Source : ECO-STRATEGIE, le 20 avril 2018)



Photographie 73 - 178 Visibilité extrêmement partielle sur la ZIP depuis la limite bâtie sud de Saint-Rémy-en-Montmorillon (Source : ECO-STRATEGIE, le 20 avril 2018)



Photographie 74 - 176 Absence de co-visibilité avec la ZIP depuis la limite bâtie nord (RD10) de Saint-Rémy-en-Montmorillon (Source : ECO-STRATEGIE, le 20 avril 2018)

- Les hameaux les plus proches de la ZIP

La Grande Ferrière

Le hameau de la Grande Ferrière se trouve le long de la RN 147, au nord-est de la ZIP. Bien que le bocage accompagne la voie de circulation, des visibilités partielles existent, notamment en période hivernale lorsque le feuillage disparaît. La végétation forme un premier filtre et apporte un rapport

d'échelle en relation avec la ZIP. Notons que depuis le hameau en lui-même, les filtres de végétation se succèdent et forment un écran visuel relativement efficace : malgré la proximité, les vues effectives restent partielles sur une partie de la ZIP, au sein de fenêtre de végétation. Le **niveau de sensibilité** du hameau est donc **faible**.



Photographie 75 - 1753 Visibilité partielle sur la ZIP depuis la RN147 aux abords de la Grande Ferrière (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)

Entrefin

Le hameau d'Entrefin se trouve au nord de la ZIP, sur une petite colline du plateau des Terres Froides. Cette légère surélévation associée à plusieurs grandes trouées dans le bocage est l'origine de visibilités effectives en direction de la ZIP depuis les habitations et depuis le cœur du hameau. Le bas

de l'aménagement est toutefois masqué par la végétation. La proximité de l'aménagement est à l'origine d'un **niveau de sensibilité** d'Entrefin vis-à-vis de la ZIP du projet éolien du Renard est **modéré**.

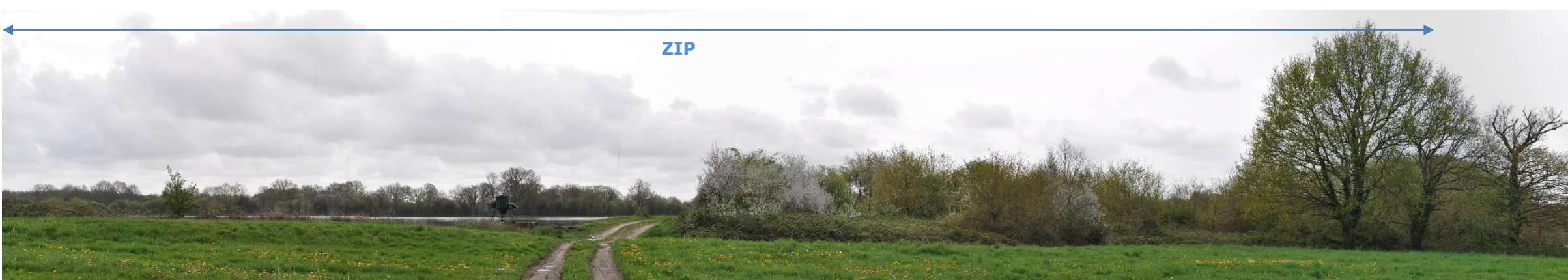


Photographie 76 - 168 Visibilité partielle sur la ZIP depuis le hameau d'Entrefin (Source : ECO-STRATEGIE, le 20 avril 2018)

Le Ruisseau, La Guingauderie, Le Bois de l'Age

Ces hameaux se localisent au nord de la ZIP, aux abords des étangs piscicoles du Ruisseau. Ces larges plans d'eau permettent aux habitations d'avoir un certain recul vis-à-vis de la végétation bocagère, dégagant quelque peu les horizons visuels. Situé en face de ces hameaux, la ZIP est largement

visible, le bas de l'aménagement étant masqué par la végétation des rives opposées. Ainsi, le **niveau de sensibilité** de ces hameaux vis-à-vis de l'aménagement est **fort**.

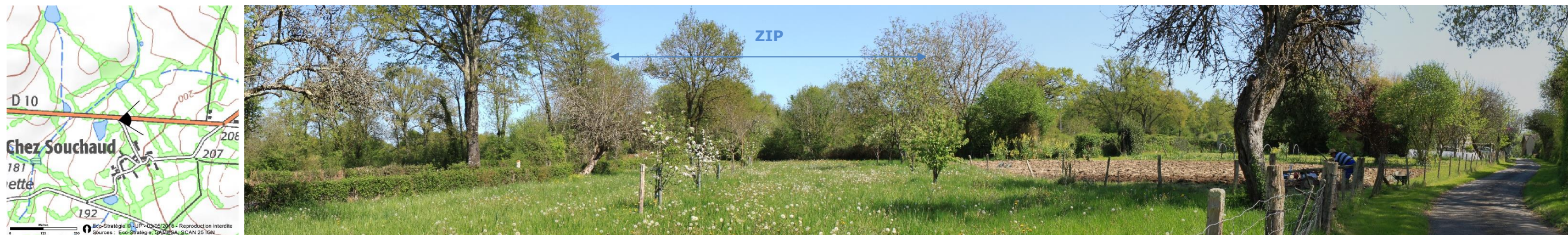


Photographie 77 - 1749 Visibilité frontale et rapprochée sur la ZIP depuis le hameau de la Guingauderie (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)

Frompetard, Chez Souchaud, Salvert

Ces hameaux se situent au nord de la ZIP, en recul vis-à-vis des étangs du Ruisseau et des hameaux qui les bordent. Le réseau bocager y est dense avec une végétation arborée et arbustive dense limitant les échappées visuelles sur le lointain. Ainsi, bien que la ZIP soit proche, elle est relativement

discrète, perceptible au sein de fenêtres visuelles ou dans l'axe de certains chemins d'accès. Ces hameaux présentent donc un **niveau de sensibilité modéré** vis-à-vis de l'aménagement éolien potentiel.



Photographie 78 – 163 Visibilité partielle sur la ZIP les abords du Hameau de Chez Souchaud (Source : ECO-STRATEGIE, le 20 avril 2018)

Le Charraud, La Frêté, Lépinay

Situés à l'est de la ZIP, les hameaux de Le Charraud, La Frêté, Lépinay se trouvent en rebord de plateau, en situation de bascule avec la vallée de la Franche-Doire, affluent de la Grande Blourde. Ils se trouvent sur le même plateau que la ZIP et plusieurs petits bois s'interposent entre la ZIP et ces hameaux ce qui limite fortement les échappées visuelles sur les paysages et sur l'aménagement potentiel. Toutefois, au vu de la proximité de la ZIP, des perceptions ponctuelles existent, en arrière-

plan d'un écran végétal masquant le bas de la ZIP. Des co-visibilités indirectes ont été relevées depuis la rive gauche de la Franche-Doire et depuis les hameaux de La Pinaudière, Le Cluzeau, La Davidière, La Fayolle et Loutre. Ces dernières sont fortement atténuées par le bocage par le caractère ponctuel et par la végétation qui masque le bas de l'aménagement. Ainsi, le **niveau de sensibilité** de ces hameaux vis-à-vis du développement éolien au sein de la ZIP est **faible**.

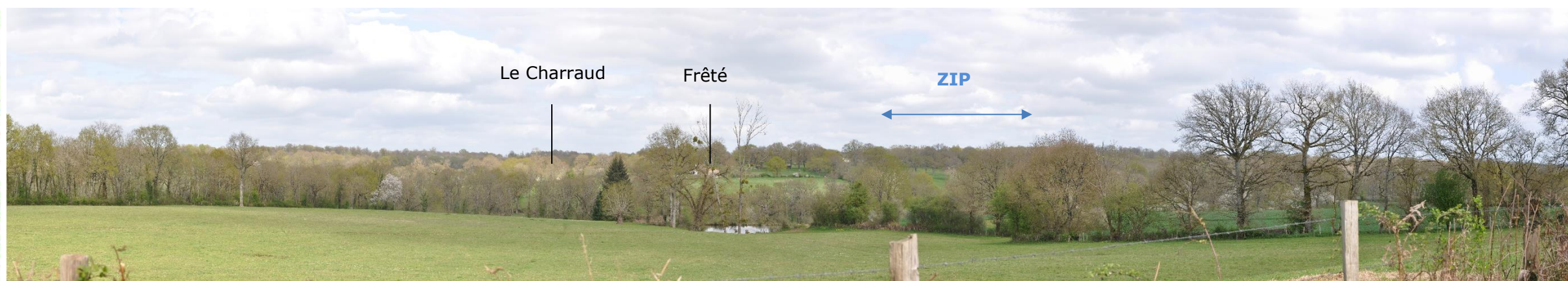


Photographie 79 – 1738 Visibilité partielle sur la ZIP depuis le hameau de La Frêté (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)

La Pinaudière, Le Cluzeau, La Davidière, La Fayolle, Loutre

Localisés sur la rive gauche de la Franche-Doire, ces hameaux sont séparés par la rivière du plateau où est implantée la ZIP. Cette situation de recul et de bascule topographique, permet des visibilités

sur la ZIP lors des ouvertures ponctuelles dans les haies bocagères. Ainsi, ces hameaux présentent un **niveau de sensibilité modéré** vis-à-vis de la ZIP.

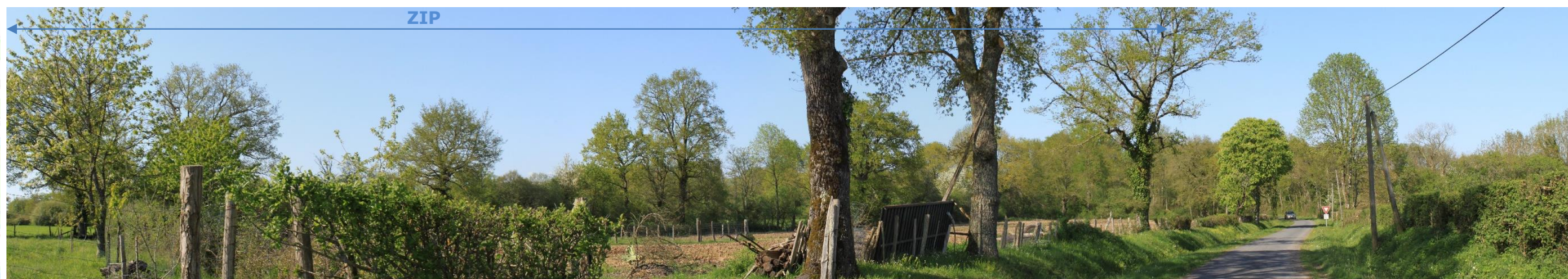
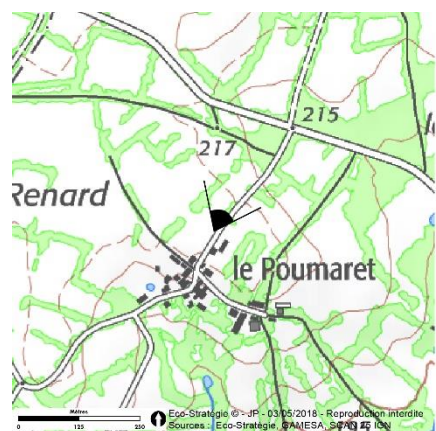


Photographie 80 – 1789 Visibilité partielle sur la ZIP depuis la route sans nom entre la Davidière et la Pinaudière et co-visibilité indirecte avec les hameaux de Le Charraud et La Frété (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)

Chez Champleau, Le Poumaret, Chez Lathus-Haut, Chez-Lathus-Bas

Situés de part et d'autre du ruisseau de la Caline, ces hameaux présentent des visibilitées effectives en direction de la ZIP du fait de leur proximité avec l'aménagement. Les perceptions depuis les hameaux de Chez Champleau et Le Poumaret sont prégnantes car les fenêtres visuelles sont régulières et l'aménagement est souvent perceptible dans sa globalité. Leur **niveau de sensibilité est fort**.

Les hameaux de Chez Lathus-Haut et Chez-Lathus-Bas sont un peu plus éloignés et la forêt du Défiant forme un écran visuel qui masque partiellement le bas de la ZIP. De plus, le réseau bocager est particulièrement dense autour de Lathus-Bas limitant fortement les échappées visuelles depuis ce hameau. Ainsi, malgré la proximité, les **sensibilités de Chez Lathus-Haut sont modérées** tandis que celle de **Chez Lathus-Bas sont faibles**.



Photographie 81 – 185 Visibilité rapprochée sur la ZIP depuis le hameau de Le Poumaret (Source : ECO-STRATEGIE, le 20 avril 2018)



Photographie 82 – 184 Visibilité rapprochée sur la ZIP depuis le hameau de Lathus Haut le long de la RD4 A (Source : ECO-STRATEGIE, le 20 avril 2018)

VI.3.2.3. Depuis le patrimoine règlementé

L'église Saint-Maurice (MH. 39) a été traitée en même temps que le village de Bussière-Poitevine et son **niveau de sensibilité** a été évalué à **modéré**.

- **Dolmen de Chiroux dit La Pierre-Levée et son tumulus (MH.26) à Plaisance**

Localisé le long de la RD 112a, le dolmen de Chiroux bénéficie d'une reconnaissance locale via la présence d'une signalisation sur les cartes IGN, de panneaux indicateurs sur les routes d'accès et d'un petit aménagement pour le stationnement et l'accès à l'édifice. Ainsi, son **niveau d'enjeu** en dehors de tout projet est **faible**.

Bien qu'une haie dense entoure la parcelle dans laquelle se trouve le dolmen de Chiroux, des perceptions sur la ZIP du projet éolien du Renard existent. Elles se concrétisent en période hivernale, à feuillage tombé, en arrière-plan de la haie arborée et arbustive parcellaire. Une ligne d'horizon végétale est perceptible et la ZIP, situé à l'arrière de cette ligne, est alors perceptible partiellement. L'atténuation importante des vues sur la ZIP du projet éolien est à l'origine d'un **niveau de sensibilité faible**.



Photographie 83 – 1769 Dolmen dit La Pierre-Levée et son tumulus (MH.26) (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)



Photographie 84 – 1769 Visibilité partielle sur la ZIP depuis les abords du dolmen dit La Pierre-Levée et son tumulus (MH.26) (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)

VI.3.2.1. Depuis le patrimoine non règlementé

- **Château de Busserolles**

Situé au sud de la commune, ce château a été édifié au 15^e siècle par Jean de La Lande, seigneur de Bussière-Poitevine. Bien qu'il témoigne de l'histoire seigneuriale sur la Basse-Marche avec les châteaux de Champagnac et de Lanvaux, il ne bénéficie pas d'une reconnaissance particulière (pas de signalisation, référencement absent sur internet et des sites touristiques). A noter qu'un circuit de

randonnée locale a été défini entre ces trois châteaux. Le **niveau d'enjeu** du château de Bussière en dehors de tout projet est donc **faible**.

Les visibilités en direction de la ZIP ne sont pas effectives ou alors éventuellement quelques bouts de pales. Le **niveau de sensibilité** de l'édifice vis-à-vis du développement éolien au sein de la ZIP est donc évalué à **négligeable**.



Photographie 85 - 1967 Visibilité partielle sur la ZIP depuis le château de Bussière (Source : ECO-STRATEGIE, le 20 avril 2018)

- **GRP de la Vienne Limousine**

Ce chemin de randonnée référencé sur les cartes IGN permet la découverte des paysages de la vallée de la Vienne, de la vallée de la Gartempe et du plateau des Terres Froides. Il bénéficie d'une signalétique sur le territoire d'étude et son **niveau d'enjeu en dehors de tout projet est fort**.

Ce sentier longe la ZIP au sud des étangs du Ruisseau et traverse la ZIP sur sa partie ouest. De ce fait, les vues en direction du projet éolien du Renard seront effectivement et son **niveau de sensibilité est fort**.

- **Depuis l'étang d'Adriers**

Longé par le GRP de la Vienne Limousine, cet étang se trouve au sud-est du village d'Adriers. Il offre un espace de loisir pour la pêche et la détente, accompagné d'équipement sportif. Son **niveau d'enjeu en dehors de tout projet est faible**.

Il présente des visibilités partielles en direction de la ZIP, en arrière-plan de la végétation arborée qui accompagne le plan d'eau. Le **niveau de sensibilité** vis-à-vis de l'aménagement est **faible**.



Photographie 86 - 1949 Visibilité partielle sur la ZIP depuis l'étang d'Adriers (Source : ECO-STRATEGIE, le 20 avril 2018)

Synthèse : Aire d'étude rapprochée



ZIP



Aire d'étude rapprochée

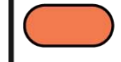


Zone d'influence visuelle

Zone bâtie



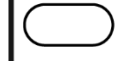
Zone bâtie / sensibilité forte



Zone bâtie / sensibilité modérée



Zone bâtie / sensibilité faible



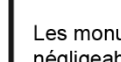
Zone bâtie / sensibilité négligeable

Patrimoine



Monument historique

★ sensibilité forte



★ sensibilité modérée

★ sensibilité modérée



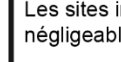
★ sensibilité faible

★ sensibilité faible



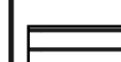
Site inscrit, classé

■ sensibilité forte

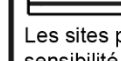


Les sites inscrits ou classés à la sensibilité négligeable ne sont pas représentés

■ sensibilité modérée



■ sensibilité faible



SPR

Les sites patrimoniaux remarquables à la sensibilité négligeable ne sont pas représentés

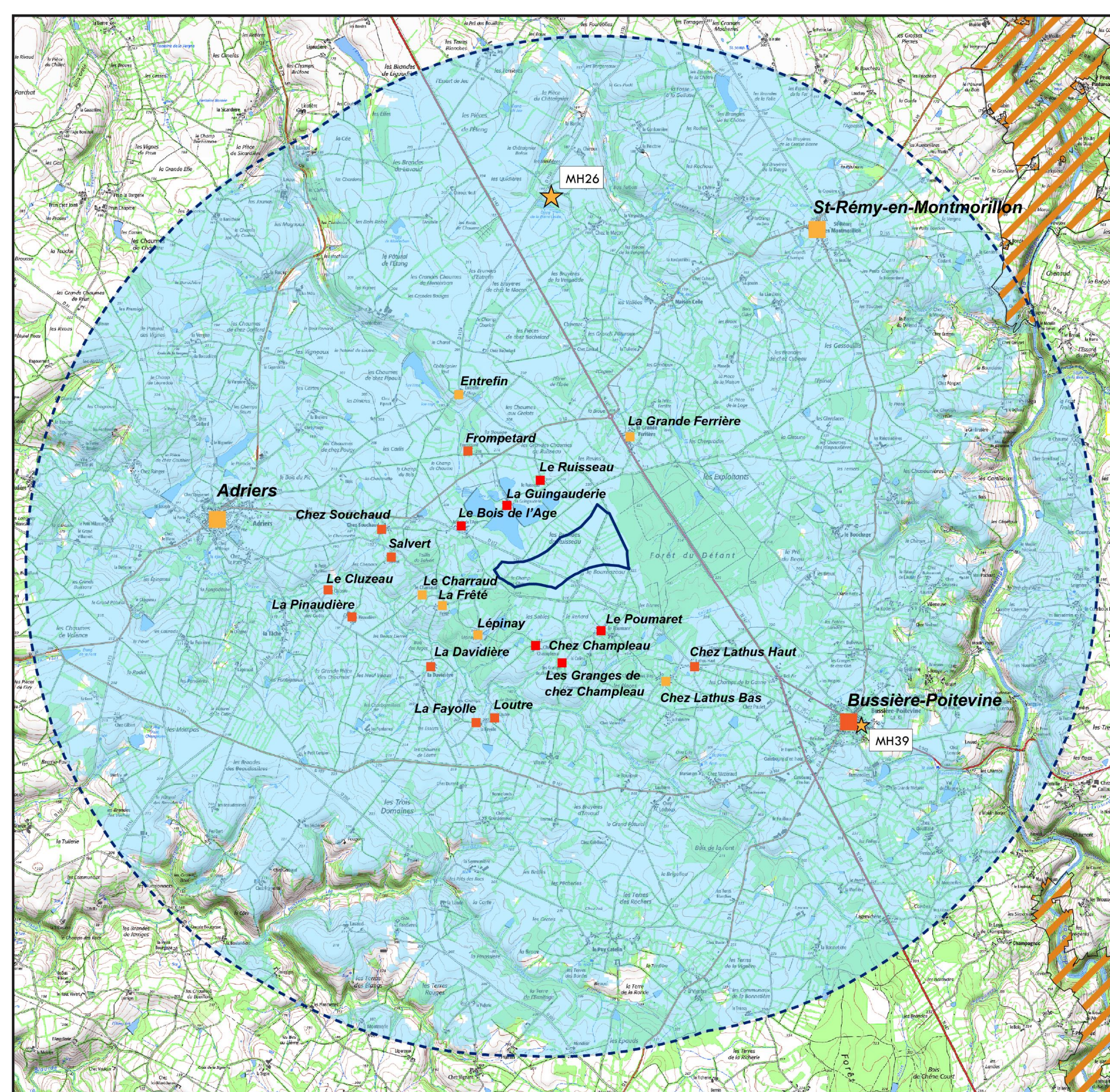


Figure 32- - Hameaux détaillés dans l'analyse des sensibilités de l'aire d'étude rapprochée



Tableau 8 – Rappel des enjeux et synthèse des sensibilités sur l'aire d'étude rapproché à l'égard d'un quelconque développement éolien de 180 m de haut sur la ZIP

Intitulé		Rappel des enjeux	Effets potentiels d'un développement éolien de 180 m de haut au niveau de la ZIP	Bilan des sensibilités
Aire d'étude rapprochée				
Relations visuelles et perceptions générales depuis l'aire d'étude rapprochée		Faible	Bocage dense qui limite les visibilitées effectives à des ouvertures plus ou moins ponctuelles en direction de la ZIP. Sensibilité liée à la proximité de l'aménagement lors des vues.	Modéré
Paysages vécus				
Adriers	Centre-bourg	Faible	Visibilités et co-visibilités partielles depuis les sorties est et les entrées ouest du village	Faible
Bussière-Poitevine	Centre-bourg	Faible	Visibilités depuis le RD 942 et depuis les abords de l'église Saint-Maurice (MH.39). Pas de co-visibilités	Modéré
Saint-Rémy-en-Montmorillon	Hameau de la commune de Lathus-Saint-Rémy	Faible	Visibilités partielles depuis la RD 10 et la limite bâtie sud. Pas de co-visibilité.	Faible
La Grande Ferrière	Hameau de la commune de Lathus-Saint-Rémy	Faible	Visibilités partielles depuis la RN 147 en arrière-plan de des haies bocagères. Pas de co-visibilité.	Faible
Entrefin	Hameau de la commune d'Adriers	Faible	Visibilités partielles rapprochées depuis le hameau. Pas de co-visibilité.	Faible
Le Ruisseau, La Guingauderie, Le Bois de l'Age	Hameau de la commune d'Adriers	Faible	Larges visibilitées rapprochées depuis ces hameaux. Pas de réelles co-visibilités du fait du bocage.	Fort
Frompetard, Chez Souchaud, Salvart	Hameau de la commune d'Adriers	Faible	Visibilités rapprochées, grandement atténuées par la végétation (fenêtres ponctuelles, perceptions hivernales) Pas de co-visibilité.	Modéré
Le Charraud, La Frété, Lépinay	Hameau de la commune d'Adriers	Faible	Perceptions ponctuelles d'arrière-plan de végétation (perceptions hivernales). Co-visibilités ponctuelles depuis la rive gauche de la Franche-Doire et les hameaux de La Pinaudière, Le Cluzeau, La Davidière, La Fayolle, Loutre.	Faible
La Pinaudière, Le Cluzeau, La Davidière, La Fayolle, Loutre	Hameau de la commune d'Adriers	Faible	Visibilités ponctuelles au sein d'ouvertures ponctuelles dans les haies bocagères. Pas de co-visibilité.	Modéré
Chez Champleau, Le Poumaret,	Hameau de la commune de Bussière-Poitevine	Faible	Visibilités effectives très rapprochées. Pas de co-visibilité.	Fort
Chez Lathus-Haut	Hameau de la commune de Bussière-Poitevine	Faible	Visibilités depuis la RD4a et depuis les abords des habitations. Pas de co-visibilité.	Modéré
Chez-Lathus-Bas	Hameau de la commune de Bussière-Poitevine	Faible	Visibilités très ponctuelles, bocage et végétation plantée dense. Pas de co-visibilités partielles.	Faible
Bussière-Poitevine	Eglise Saint-Maurice (MH.39)	Modéré	Visibilités partielles le long de la RD 942, aux abords de l'édifice. Pas de co-visibilité.	Modéré
Plaisance	Dolmen de Chiroux dit La Pierre-Levée et son tumulus (MH.26)	Faible	Perceptions partielles d'arrière-plan de végétation (perceptions hivernales). Pas de co-visibilité.	Faible
Bussière-Poitevine	Château de Busserolles	Faible	Pas de visibilité ou de co-visibilité.	Nul
GRP de la Vienne-Limousine		Modéré	Traverse la ZIP, visibilitées très rapprochées.	Fort
Adriers	Etang d'Adriers	Faible	Pas de visibilité ou de co-visibilité.	Faible

VI.4. Caractéristiques et sensibilités du réseau viaire

Ce chapitre présente les sensibilités du réseau routier, du réseau ferroviaire et des chemins de randonnée vis-à-vis d'un éventuel développement éolien situé sur la ZIP. Pour cela, chaque élément sera abordé par niveau d'enjeu.

Seront révélées pour chacun des éléments concernés, les **sensibilités paysagères** vis-à-vis du projet éolien théorique en prenant en compte les enjeux. À la suite de ces descriptifs, on évaluera la concordance du territoire face à l'éolien et la compatibilité de la ZIP retenue.

Le tableau de synthèse en fin de paragraphe résume les niveaux d'enjeu d'élément du réseau viaire ainsi que son niveau de sensibilité vis-à-vis d'un quelconque projet éolien localisé sur la ZIP.

Notons que le réseau viaire permet une découverte dynamique (en mouvement) des paysages du territoire d'étude. Les visibilitées potentielles vis-à-vis d'un possible développement éolien de 180 m de haut sur la ZIP sont abordées dans ce chapitre par séquence paysagère. Ainsi, sont évalués les tronçons routiers dans leur ensemble afin d'identifier si globalement les vues en direction de la ZIP sont avérées ou non et si sur un trajet précis, les paysages seront possiblement impactés par un quelconque développement éolien situé sur la ZIP.

La notion de co-visibilité n'est pas abordée dans ce chapitre car une route ou une voie ferrée en tant que telle ne présente pas un enjeu en elle-même. Ainsi il n'apparaît pas sensible de percevoir en même temps une route et un parc éolien.

VI.4.1 Les routes d'importance primaire et secondaire

VI.4.1.1. Les routes d'importance primaire : niveau d'enjeu fort

Ces routes possèdent un intérêt à l'échelle nationale ou régionale et constituent les principaux axes de fréquentation du territoire d'étude. Ainsi, le **niveau d'enjeu** retenu est **fort**.

- **La RN 147**

Cet axe structurant suit une orientation sud-est / nord-ouest dans le territoire étudié. Cet axe européen (E62) est un tronçon de la route Centre-Europe Atlantique (RCEA) et effectue la liaison entre Limoges et Poitiers. Il possède une forte fréquentation, notamment par les camions de marchandises.

Bien que globalement situé au sein de la ZIV théorique d'un quelconque projet éolien développé au sein de la ZIP, les visibilitées potentielles ne sont pas effectives car elles rencontrent des obstacles visuels essentiellement lié à la végétation bocagère ou aux terrassements ponctuels liés à la route elle-même. Ainsi toute la partie sud de cet axe jusqu'à la Grande Ferrière est peu concerné par des visibilitées sur la ZIP (quelques bouts de pales). Aux abords de la ZIP, la forêt du Défiant protège l'axe des vues directes. A partir de là, en direction du nord, des vues ponctuelles et partielles existent au sein de fenêtres visuelles et l'aménagement peut être perçu en arrière-plan de la végétation notamment dans l'aire d'étude rapprochée, (Cf. **Photographie 75 page 76**). En été, ces perceptions sont fortement réduites.

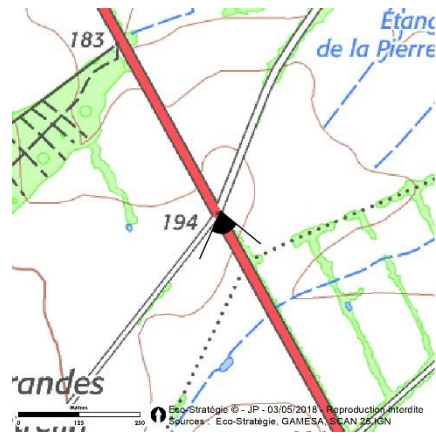
Ainsi, sur le territoire d'étude la sensibilité de la RN 147 E62 à l'égard d'un aménagement éolien développé sur la ZIP **est globalement modéré**.



Photographie 87 – 1959 Visibilité partielle en direction de la ZIP depuis la RN 147 aux abords de Bussière-Poitevine, au sud de la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)



Photographie 88 – 1960 Absence de visibilité effective aux abords de Bussière-Poitevine le long de la RN 147, au sud de la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)



Photographie 89 – 1767 Visibilité partielle en direction de la ZIP depuis la RN 147, au nord de la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)

- **RD 942**

La RD 942 est un axe reliant la RN 147 (à Bussière-Poitevine) à la RN 145 en passant par le village de Le Dorat. Elle permet d'éviter le détour par la ville de Bellac pour rejoindre directement La Souterraine ou Poitiers. Elle suit un axe est/ouest et s'inscrit de façon sporadique au sein de la zone d'influence visuelle théorique d'un quelconque parc éolien situé sur la ZIP.

Au sein de l'aire d'étude éloignée, la RD 942 offre des visibilitées extrêmement ponctuelles avec la ZIP : la végétation arborée est très présente et ne permet pas de lointaine échappée visuelle. Cela limite les perceptions de la ZIP à des « événements » ponctuels lointains. De plus, ces vues sont partielles, aussi bien dans l'emprise visuelle verticale qu'horizontale, et plutôt en arrière-plan d'un premier écran végétal (branchage en hiver).

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, les vues effectives se cristallisent à la sortie de Bussière-Poitevine (Cf. **Photographie 70 page 73**). En effet, la ZIP se trouve dans l'axe de la RD 942 qui présente donc des vues sur l'aménagement potentiel. La végétation bocagère dense permet toutefois une atténuation des emprises visuelles verticales et horizontales sur la ZIP.

Globalement, les vues sur la ZIP restent très ponctuelles le long de la RD 942. Toutefois, les vues rapprochées à la sortie de Bussière-Poitevine justifient que la RD 942 soit dotée d'une **sensibilité modérée** à l'égard d'un possible développement éolien de 180 m de haut situé sur la ZIP.

- **RD 951**

La RD 951 se trouve au sud du périmètre d'étude reliant la ville de Bellac à Angoulême. Exclusivement située sur l'aire d'étude éloignée du périmètre d'étude, elle traverse les paysages bocagers de la Basse Marche. Ce sont des paysages qui ne permettent pas d'échappées visuelles lointaines et donc pas de vues effectives en direction notamment d'un quelconque parc éolien développé sur la ZIP.

Ainsi, la RD951 est dotée d'une **sensibilité négligeable** à l'égard d'un tel aménagement.

- **RD 727**

La RD 727 traverse le nord territoire d'étude selon un axe est/ouest en passant par les villes de Lussac-les-Châteaux et Montmorillon. Exclusivement située sur l'aire d'étude éloignée du périmètre d'étude, elle traverse les paysages des Terres de Brandes au bocage moins dense que les plateaux où est implantée la ZIP. Entièrement localisée au sein de la ZIV théorique de la ZIP du projet du Renard, elle possède des visibilitées lointaines et partielles sur la ZIP (**Photographie 16 page 41**). En effet, la distance de près de 18 km et les obstacles visuels successifs qui s'imposent réduisent fortement les perceptions. Le **niveau de sensibilité** retenu pour la RD 727 à l'égard d'un tel aménagement est **faible**.

VI.4.1.2. Les routes d'importance secondaire : niveau d'enjeu modéré

Ces routes possèdent un intérêt à l'échelle départementale et sont des axes moins fréquentés que les routes majeures présentées auparavant. Le niveau d'enjeu alors retenu est modéré. Au vu du nombre important d'axes secondaires, seuls les principaux de l'aire d'étude éloignée et ceux traversant l'aire d'étude rapprochée ont vu leur sensibilité définie à l'égard d'un développement éolien de 180 m de hauteur localisé sur la ZIP.

- **RD 11**

Cette route relie Lussac-les-Châteaux à la RD 729 en longeant la vallée de la Vienne et en passant par le village de l'Isle Jourdain. De ce fait, sur une grande partie sa traversée du territoire d'étude, elle se trouve dans un creux topographique et donc hors de la ZIV théorique de la ZIP. Sur les tronçons ponctuellement concernés par des vues théoriques, les visibilitées ne sont globalement pas effectives du fait des paysages bocagers traversés.

Seul le tronçon reliant la vallée de la Vienne à la RD 729 est concerné par des visibilitées effectives qui restent toutefois lointaines, ponctuelles (du fait du bocage) et partielles car la végétation masque le bas de l'aménagement (**Photographie 44 page 55**).

Ainsi, la route bénéficie d'une **sensibilité faible** à l'égard de la ZIP.

- **RD 54**

Située dans l'est de l'aire d'étude éloignée, la RD 54 permet de relier Montmorillon à Le Dorat selon un axe nord-ouest/sud-est. Bien qu'essentiellement localisée au sein de la ZIV théorique de la ZIP, la RD 54 ne présente que de très rares visibilitées effectives du fait de la structure bocagère des paysages traversés. Ainsi, des vues existent aux abords du village du Dorat (Cf. **Photographie 55 page 60**) et de façon très sporadique le long du parcours. Toutefois, au vu de la distance importante et des nombreux obstacles visuels, le **niveau de sensibilité** de cet axe est **faible** vis-à-vis d'un développement éolien potentiel au sein de la ZIP.



Photographie 90 – 1862 Visibilité extrêmement partielle voire nulle sur la ZIP depuis une fenêtre visuelle dans les haies autour de la RD 54 (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)

• **RD 729**

Cette route traverse le territoire d'étude de Montmorillon jusqu'à la vallée de la Vienne, selon un axe nord-est/sud-ouest en ouest. Elle traverse l'ouest de l'aire d'étude rapprochée et le village d'Adriers.

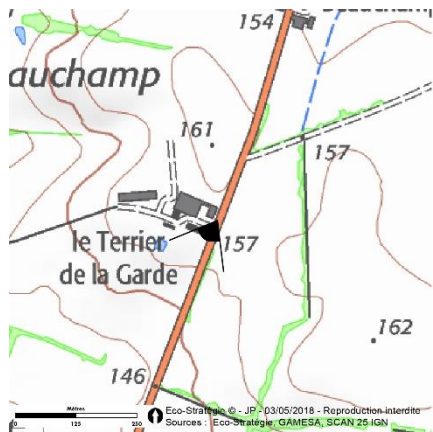
Sur l'aire d'étude éloignée, entre Montmorillon et Moulismes, des visibilitées effectives lointaines existent mais elles restent fortement contraintes par la végétation des plateaux des Terres-Froides et par les haies accompagnant la voie. Ainsi les vues sont partielles, ponctuelles et lointaines.

Sur l'aire d'étude rapprochée, les sensibilités se cristallisent autour :

- du tronçon au nord d'Adriers qui présente des visibilitées partielles sur la ZIP, à l'occasion d'une ondulation topographique. Ces vues relativement proches sont toutefois atténuées par la végétation qui masque au moins le bas de l'aménagement (Cf. **Photographie 93 page 86**).

- des co-visibilitées indirectes avec la silhouette bâtie du village d'Adriers (**Photographie 66 page 70**)

Ces relations visuelles gardent un caractère ponctuel et sont réduites par des obstacles visuels liés à la végétation bocagère des paysages des Terres Froides. Ainsi, **la sensibilité retenue pour la RD 729 vis-à-vis d'un développement éolien situé sur la ZIP est modérée**. Notons également que l'aménagement ne se situe pas dans l'axe de la voie de circulation et concernera donc la vision périphérique, sur des éoliennes rasants la ligne d'horizon.



Photographie 91 – 6 Visibilité partielle et éloignée le long de la RD 729 (Source : Google Earth Pro, septembre 2009)



Photographie 92 – 1924 Absence de visibilité sur la ZIP depuis la RD 729 au sud du périmètre d'étude (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)



Photographie 93 – 7 Visibilité partielle et rapprochée le long de la RD 729 au nord d’Adriers (Source : Google Earth Pro, septembre 2009)

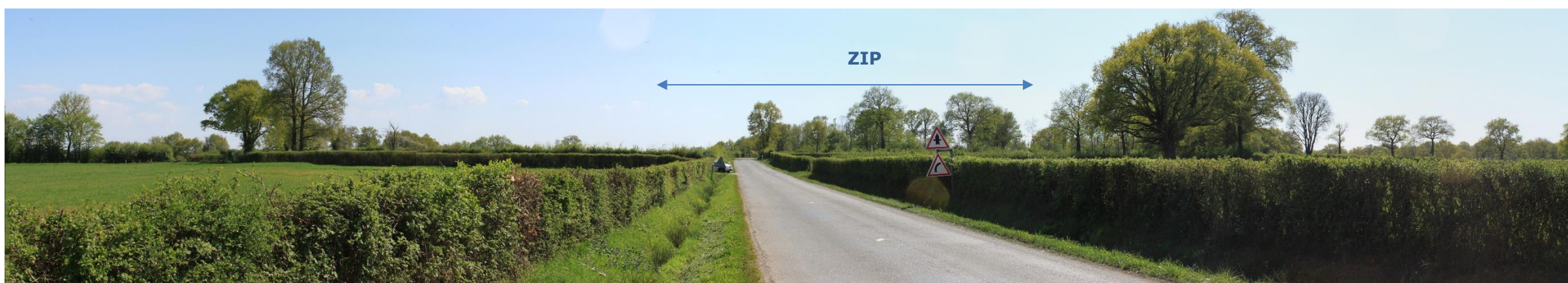
• RD 10

La RD 10 traverse le territoire d’étude de Bourg-Archambault jusqu’au village d’Adriers dans l’aire d’étude rapprochée. Elle passe au nord de la ZIP traversant la RN 147 au niveau du hameau de La Grande Ferrière. Le caractère bocager limitant les sensibilités sur l’aire d’étude éloignée, les sensibilités de cette route résident essentiellement dans les vues rapprochées effectives entre Saint-

Rémy en Montmorillon (Cf. **Photographie 72 page 75**) et Adriers (Cf. **Photographies ci-dessous**). Ces visibilités proches constituent un « événement » dans les paysages traversés. Cela est toutefois atténué par la structure bocagère du territoire qui donne un caractère ponctuel à ces vues et par la végétation arborée masquant le bas de l’aménagement. Ainsi, le **niveau de sensibilité** est évalué à **modéré** vis-à-vis d’un développement éolien au droit de la ZIP.



Photographie 94 – 1944 Visibilité rapprochée sur la ZIP depuis la RD 10 aux abords de l’intersection avec la RN 147 (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)



Photographie 95 – 171 Visibilité rapprochée sur la ZIP depuis les abords du hameau de Maison Celle, le long de la RD 10 (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)

- **RD 107**

La RD 107 traverse l'aire d'étude rapprochée de Bussière-Poitevine à la RD 729, au sud du village d'Adriers, au niveau des parcs éoliens existants d'Adriers Energies et des Terres Froides. Elle passe donc au sud de la ZIP du projet éolien du Renard et irrigue les nombreux petits hameaux agricoles des bocages de l'aire d'étude rapprochée. Elle présente des visibilitées effectives rapprochées sur la ZIP du projet éolien du Renard. Ces vues sont toutefois systématiquement atténuées par la présence d'un



Photographie 96 – 1792 Visibilité partielle et rapprochée sur la ZIP depuis la RD 107 aux abords du hameau de Chez Mazeraud (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)

- **RD4**

La RD 4 est un axe qui se localise à l'est de la ZIP, reliant Bussière-Poitevine à Saint-Rémy en Montmorillon. Si elle présente des vues effectives sur la ZIP à la sortie du village de Bussière-Poitevine (Cf. **Photographie 69 page 72**) et à l'occasion de quelques percées dans la structure bocagère, globalement, l'aménagement reste discret et les visibilitées effectives sont ponctuelles se limitant à des bouts de pales au-dessus de la couverture arborée. Ainsi, le **niveau de sensibilité** de la RD 4 est évalué à **faible**.

Notons le cas particulier au sein du réseau tertiaire de la **RD 112** qui traverse la ZIP du projet éolien du Renard. Reliant Bussière-Poitevine à la RD 10, elle permet la desserte des hameaux proches de la ZIP et traverse cette dernière. Malgré la présence d'un réseau bocager important, les visibilitées sur la ZIP sont prégnantes avec l'aménagement potentiel se répartissant de part et d'autre de la route et un effet localisé et ponctuel de mur et de surdominance. La sensibilité de cet axe est **forte**.

VI.4.2 Le réseau ferroviaire

De manière générale, le réseau ferroviaire possède un **niveau d'enjeu** paysager **modéré**. En effet, le train est un des facteurs de découverte paysagère du territoire. Les passagers y identifient des éléments paysagers qui permettent de développer une représentation collective du territoire et de caractériser une région particulière.

Le territoire est concerné par une seule ligne ferroviaire, la ligne reliant Limoges-Bénédictines à Poitiers. Cette dernière supporte un trafic régional de trains de voyageurs (TER) ainsi que de trains de fret. Cette ligne traverse l'aire d'étude éloignée reliant le village de Le Dorat à Montmorillon en longeant plus ou moins le tracé de la RD 54 avant de rejoindre Lussac-les-Châteaux.

La voie ferrée est concernée par des visibilitées ponctuelles en direction de la ZIP. Toutefois, la ZIP est implantée à une distance importante (entre 11 et 19 km) et la végétation des paysages traversés s'imposent toujours en premier-plan du potentiel aménagement éolien. Ainsi, le bas des machines sera toujours masqué, et le **niveau de sensibilité** à l'égard d'un développement éolien est évalué à **faible**.

premier plan végétal, plus ou moins rapproché de l'observateur (Cf. **Photographie 61 page 67 et photographie ci-dessous**). Les parcs éoliens existants sont très discrets autour de Bussière-Poitevine et leur présence s'accroît à l'approche d'Adriers. Ainsi, le **niveau de sensibilité** de cette route vis-à-vis d'un développement éolien sur la ZIP est **modéré**.

VI.4.3 Les chemins de randonnée

L'analyse des sentiers de randonnée se base essentiellement sur les sentiers référencés que les cartes IGN 1/25 000^e. Leur **niveau d'enjeu** en dehors de tout projet est globalement **modéré**.

- **Le GR 48**

Au sein de l'aire d'étude éloignée, les sentiers et chemins de randonnée se concentrent autour de la **vallée de la Vienne** dont 1 seul est recensé sur la carte IGN, le GR 48. La vallée de la Vienne étant exclue de la ZIP théorique de la ZIP, il en va de même pour ce sentier de randonnée. Lorsqu'il s'aventure sur les coteaux, l'environnement bocager a tendance à le protéger des effets paysager potentiels liés à la présence éventuelle d'un parc éolien localisé sur la ZIP (boisements qui limitent les opportunités de percevoir l'aménagement). Ainsi, le **niveau de sensibilité** retenu est **négligeable**.

- **Le GR de Pays du Tour de la Vienne-Limousine**

Ce GR effectue une grande boucle de la vallée de la Vienne au village de Montmorillon en passant par l'aire d'étude rapprochée traversant localement la ZIP. Ainsi, ce sentier est particulièrement sensible aux visibilitées en direction du potentiel parc éolien développé au droit de la ZIP. A noter qu'il passe déjà au pied des parcs éoliens existants d'Adriers Energie et des Terres Froides. La sensibilité paysagère retenue pour le GRP de la Vienne Limousine à l'égard d'un développement éolien **est forte**. Notons toutefois que les effets visuels s'atténuent grandement avec l'éloignement progressif de la ZIP du fait de l'atténuation du rapport d'échelle et des obstacles visuels qui s'imposent dans les premiers plans.

- **Sentiers de randonnée locaux**

De nombreux sentiers de randonnées locaux existent sur le territoire d'étude dont le niveau d'enjeu est faible. Si la plupart sont orientés vers les vallées (à l'ouest d'Adriers, vers la vallée de la Vienne ou à l'est de Bussière-Poitevine, vers la vallée de la Gartempe), deux sentiers parcourent le territoire en direction de la ZIP du Renard : le sentier « **La Font du Loup** » et des « **Chaumes du Chapitre** ».

Le premier forme une boucle à l'arrière de la Forêt du Défiant et ne présente donc que peu de visibilité potentielle en direction de la ZIP. Son niveau de sensibilité est faible.

Le second est constitué de plusieurs petites boucles dont l'une passe à proximité ou dans les hameaux suivants : Chazeau, la Pinaudière, Le Charraud, Chez Souchaud et Bois de l'Age. La boucle se poursuit au nord, avant de revenir vers Adriers. De ce fait, les visibilités en direction du projet éolien du Renard sont potentiellement importantes du fait de la proximité de l'aménagement potentiel. Malgré un effet potentiel fort, le sentier ayant une fréquentation très locale (enjeu faible), le **niveau de sensibilité** de ce sentier est **modéré**.

Tableau 9 – Rappel des enjeux et synthèse des sensibilités concernant le réseau viaire du périmètre d'étude à l'égard d'un quelconque développement éolien de 180 m de haut situé sur la ZIP

Intitulé	Rappel des enjeux	Effets potentiels d'un développement éolien de 180 m de haut au niveau de la ZIP	Bilan des sensibilités
RN 147	Fort	Visibilités ponctuelles au sein d'ouvertures visuelles et perceptions en arrière-plan des haies.	Modéré
RD 942	Fort	Sur l'aire d'étude éloignée, visibilités très partielles et ponctuelles. Sur l'aire d'étude rapprochée, visibilités partielles autour de Bussière-Poitevine.	Modéré
RD 951	Fort	Pas de visibilité.	Nul
RD 727	Fort	Visibilités lointaines (plus de 18km) et très partielles sur la ZIP	Faible
RD 11	Modéré	Visibilités partielles et lointaines depuis le tronçon entre la vallée de la Vienne et la RD 729.	Faible
RD 54	Modéré	Rares visibilités partielles, notamment aux abords de Le Dorat.	Faible
RD 729	Modéré	Visibilités partielles sur la ZIP depuis le tronçon au nord d'Adriers. L'axe met en co-visibilité indirecte la silhouette bâtie d'Adriers avec la ZIP.	Modéré
RD 10	Modéré	Visibilités rapprochées depuis le tronçon entre Saint-Rémy-en-Montmorillon et Adriers.	Modéré
RD 107	Modéré	Visibilités partielles rapprochées sur la ZIP et perceptions des parcs existants.	Modéré
RD 4	Modéré	Visibilités effectives très localisées, au sein d'ouvertures ou à la sortie de Bussière-Poitevine.	Faible
RD112	Faible	Traverse la ZIP qui se répartie de part et d'autre de la voie.	Fort
Réseau ferroviaire	Modéré	Visibilités ponctuelles, partielles et éloignées (entre 11 et 19km)	Faible
GR 48	Modéré	Pas de visibilité.	Nul
GR de Pays du Tour de la Vienne-Limousine	Modéré	Passage à proximité de l'aménagement et dans la ZIP	Fort
Sentier « La Font au Loup »	Faible	Peu de visibilités potentielles du fait de la présence de la forêt du Défiant	Faible
Sentier « Chaumes du Chapitre »	Faible	Visibilités rapprochées notamment depuis les hameaux proches de la ZIP	Modéré

Synthèse routes










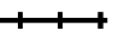
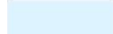
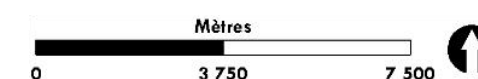
-  ZIP
 -  Aire d'étude rapprochée
 -  Aire d'étude éloignée
 -  Zone urbaine
- Niveau de sensibilité**
-  Fort
 -  Modéré
 -  Faible
 -  Négligeable
- Voie ferrée**
-  Gare
 -  Voie ferrée
-  ZIV

Figure 33 - Illustration des enjeux et sensibilités liés au réseau viaire à l'échelle du territoire d'étude



VI.5. Présentation de la Zone d'Implantation Potentielle du projet (ZIP)

VI.5.1 Les composantes paysagères

La ZIP s'inscrit sur les plateaux bocagers des Terres Froides et de la Basse Marche, sur des terres agricoles dédiées à l'élevage ovin et la culture céréalière. A l'est, elle s'appuie sur la limite forestière de la forêt du Défant, tandis qu'au nord, elle s'arrête un peu avant les étangs piscicoles du Ruisseau. Elle est traversée par la RD 112, par la route d'accès aux hameaux de Le Charraud et Frété et par des pistes liées à l'exploitation des parcelles agricoles. Notons que le GR de Pays du Tour de la Vienne Limousine traverse l'ouest de la ZIP passant ensuite entre la limite nord du périmètre de projet et les étangs du Ruisseau.

Les paysages de la ZIP sont dominés par des prairies pâturées ceinturées d'un bocage au maillage resserré avec des strates arborées et arbustives très dense. Le relief est relativement plat, sans ondulations topographiques notables. Globalement, les paysages ruraux de la ZIP sont des paysages bocagers fermés, qui traduisent une ambiance de campagne isolée et tranquille.

Notons qu'aucun bâtiment d'exploitation ou d'habitation ne se trouve au sein du périmètre de la ZIP. Des « cabanons » de bois et de taule en mauvais état sont tout de même présents.

VI.5.2 Les sensibilités vis-à-vis d'un développement éolien

Les paysages de la ZIP sont des paysages de campagne ordinaire des plateaux des Terres Froides et de la Basse Marche (paysages bocagers de la campagne limousine et poitevine, aux horizons

resserrés). Ils ne semblent pas incompatibles avec un aménagement éolien si la structure bocagère est au moins en partie maintenue et donc l'identité paysagère de cette aire d'étude préservée.

Notons que dans ces paysages peu dynamiques, les tendances d'évolution se dirigent plutôt vers la déprise agricole. L'implantation d'un projet éolien crée alors un « événement » paysager qui vient caractériser les paysages et apporter une nouvelle dynamique locale.

Les sensibilités résident donc essentiellement dans la préservation d'une identité paysagère locale (le bocage), dans les perceptions depuis la RD 112, depuis le GR du Tour de la Vienne Limousine qui traverse l'ouest de la ZIP (maintien du balisage) et depuis les nombreux lieux de vie proches de la ZIP. Ainsi, le **niveau de sensibilité** de la ZIP vis-à-vis du développement éolien est évalué à **modéré**.

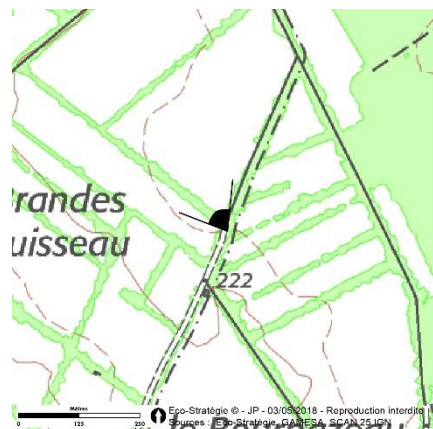
En l'absence de retour concernant les sites archéologiques, nous rappelons que le Code de l'urbanisme et le Code du patrimoine prévoient les dispositions suivantes concernant le patrimoine archéologique et les découvertes fortuites lors des travaux :

« Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature, par sa localisation et ses caractéristiques, à compromettre la conservation ou la mise en valeur d'un site ou de vestiges archéologiques. » article R111-4 du Code de l'urbanisme

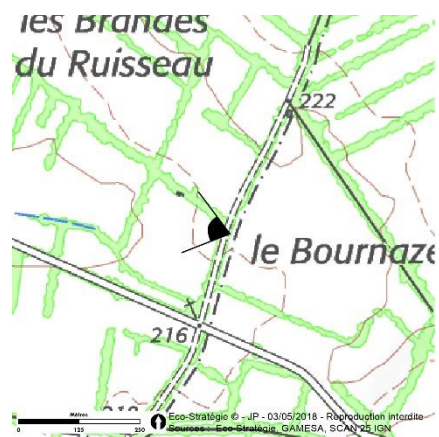
« Lorsque, par suite de travaux ou d'un fait quelconque, des monuments, des ruines, substructions, mosaïques, éléments de canalisation antique, vestiges d'habitation ou de sépulture anciennes, des inscriptions ou généralement des objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique sont mis au jour, l'inventeur de ces vestiges ou objets et le propriétaire de l'immeuble où ils ont été découverts sont tenus d'en faire la **déclaration immédiate au maire de la commune, qui doit la transmettre sans délai au préfet. Celui-ci avise l'autorité administrative compétente en matière d'archéologie.** » Article L 531-14 du Code du patrimoine



Photographie 97 – 1732 Parcelle pâturée et structure bocagère de la ZIP depuis le chemin d'exploitation du sud de la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)



Photographie 98 – 1733 Culture céréalière de la ZIP et réseau de haies depuis le chemin d'exploitation du sud de la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)



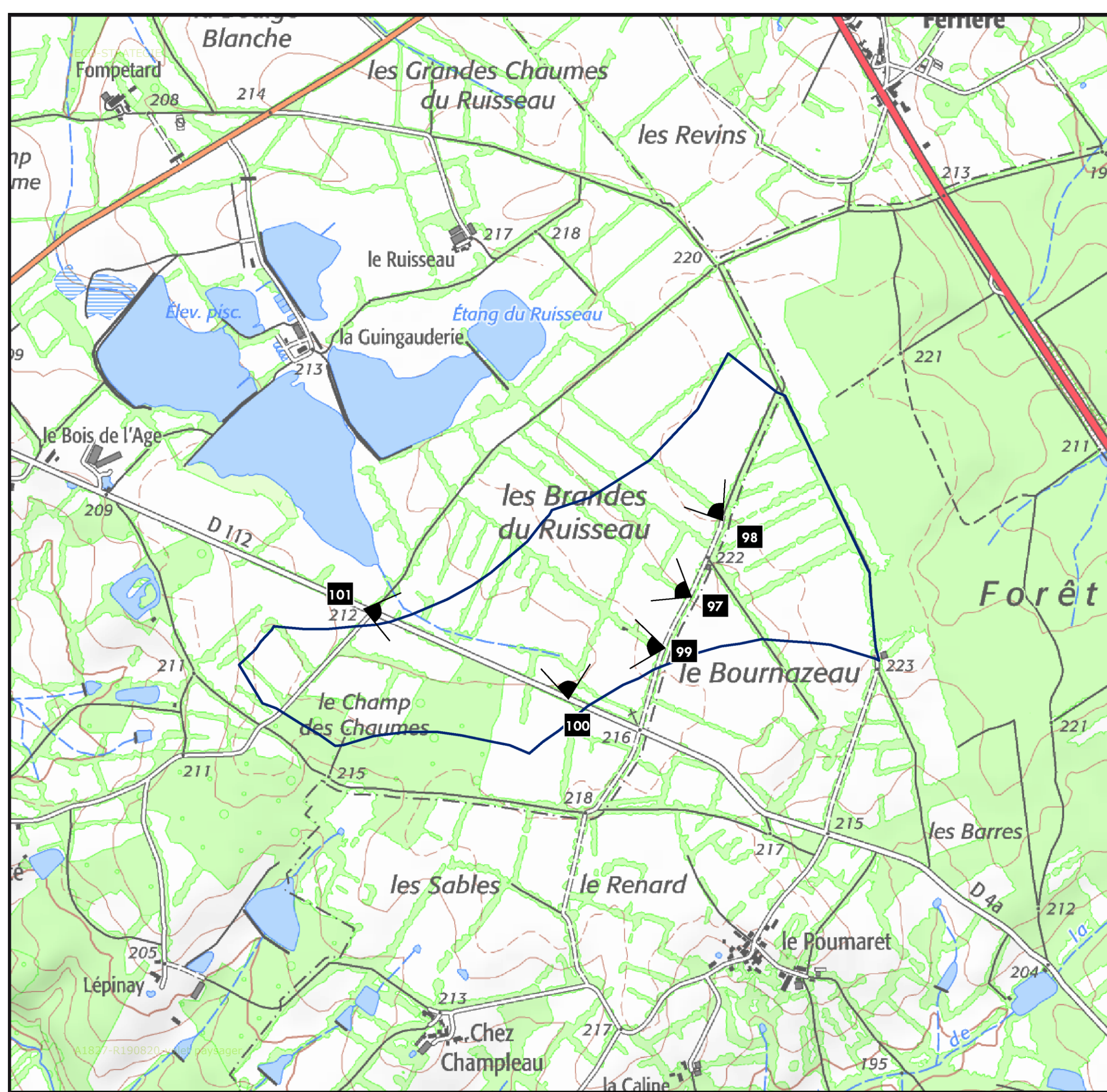
Photographie 99 – 1734 Mât de mesure au sein de parcelles céréalières depuis la piste d’exploitation du sud de la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)



Photographie 100 – 1735 Maillage bocager resserré de la ZIP et parcelles cultivées depuis les abords de la RD 112 (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)



Photographie 101 – 1736 Chemin de Grande Randonnée de Pays de la Vienne Limousine et vue depuis la RD 112 traversant la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)



Points de vue sur la ZIP

 ZIP


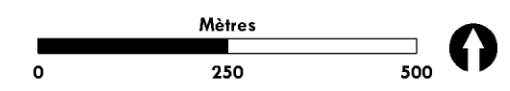
 Localisation des photographies utilisées en pages précédentes

Figure 34 – Localisation des points de vue sur la ZIP



VI.6. Synthèse des sensibilités du territoire d'étude vis-à-vis d'un quelconque développement éolien au droit de la ZIP




Le territoire d'étude est caractérisé par une structure végétale très dense avec une présence imposante du bocage arboré, des forêts de feuillus, de la ripisylve et des petits bosquets. Cette couverture végétale est à l'origine d'horizons paysagers très courts, cantonnés aux paysages rapprochés limitant fortement les perceptions globales des plateaux de la Basse-Marche ou des Terres froides.


Ainsi le projet éolien du Renard est très peu visible aussi bien dans les paysages éloignés que rapprochés et ne se découvre qu'au niveau de certains points de vue :

- Dans les paysages très rapprochés des petits hameaux d'Adriers, de Bussière-Poitevine et de Saint-Rémy-en-Montmorillon. Ce sont les hameaux les plus proches de l'aménagement : Le Ruisseau, La Guingauderie, Le Bois de l'Age, Chez Champleau, Le Poumaret (visibilités).
- Les villages et hameaux de l'aire d'étude rapprochée : Bussière-Poitevine (MH.39), La Pinaudière, Le Cluzeau, La Davidière, La Fayolle, Loutre, Chez Lathus-Haut, Frompetard, Chez Souchaud.
- Le GR de Pays du Tour de la Vienne-Limousine, qui traverse la ZIP et qui sera donc particulièrement concerné par des vues directes sur l'aménagement.
- La rive droite de la vallée de la Gartempe (SI.2, SI.7 et SC.1) (co-visibilités)
- Le village de Le Dorat (SPR, MH 45), notamment depuis l'esplanade, le boulevard des Pyrénées et depuis la RD 4b.





Ailleurs les visibilitées sur le projet éolien sont fortement réduites par la végétation et concernent plus particulièrement les Rochers de l'Isop (SI.5), les axes de circulation principaux et secondaires : la RD 942, la RD 729, la RD 10 et la RD 107.

Synthèse des sensibilités du terri

-  ZIP
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

 Zone d'Influence Visuelle théorique

Zone bâtie

-  Zone bâtie / sensibilité forte
-  Zone bâtie / sensibilité modérée
-  Zone bâtie / sensibilité faible
-  Zone bâtie / sensibilité négligeable

Patrimoine

-  Monument historique
 -  sensibilité forte
 -  sensibilité modérée
 -  sensibilité faible
- Les monuments historiques à la sensibilité négligeable ne sont pas représentés

-  Site inscrit, classé
 -  sensibilité forte
 -  sensibilité modérée
 -  sensibilité faible
- Les sites inscrits ou classés à la sensibilité négligeable ne sont pas représentés

-  SPR
- Les sites patrimoniaux remarquables à la sensibilité négligeable ne sont pas représentés

Infrastructure de transport





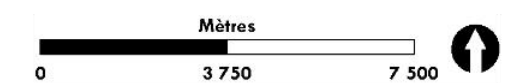
-  Route principale / sensibilité forte
-  Route principale / sensibilité modérée
-  Route principale / sensibilité faible
-  Route principale / sensibilité négligeable

Figure 35- Sensibilités du territoire d'étude



VII. PRINCIPALES VARIANTES EXAMINEES ET RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET A ETE RETENU

VII.1. Intérêt de la prise en compte des paysages

Les éoliennes, une fois construites, par leur gabarit et leur identité deviennent une composante incontournable du territoire. Il s'agit donc de donner du sens au projet, en rendant le plus évident possible son rapport au site d'implantation. La prise en compte de l'identité du territoire et des éléments tangibles qui le caractérisent, à savoir son potentiel naturel (géographique, topographique, géologique...) et ses usages (exploitation du sol, déplacements, lieux de vie, et d'observation...) doivent être associés à l'analyse technique. La problématique paysagère doit intervenir dans le parti d'implantation retenu afin d'inscrire au mieux le projet dans son paysage.

VII.2. Un site favorable

VII.2.1 Contexte paysager et agencement

L'état initial a permis de déterminer les enjeux et les spécificités paysagères du territoire : il s'agit d'un territoire agricole où les perceptions sont essentiellement celles des paysages rapprochés : la **végétation** étant **extrêmement présente et dense** (bocage arboré, haies arbustives, bosquets, petits bois, forêts), les points de vue ouverts et lointains sont rares et le **grand paysage est difficilement appréhendable** dans son ensemble. Cela laisse la place aux **perceptions intimistes** des petits hameaux et des clairières bocagères qui forment une succession de micro-paysages, dont les motifs se répètent sur les grandes distances des plateaux des Terres Froides et de la Basse Marche.

Ainsi, le site retenu est favorable à l'implantation d'éoliennes dans la mesure où les perceptions du projet sont fortement atténuées par la végétation favorisant son intégration dans les panoramas observés.

Un parti d'aménagement pour un agencement cohérent et sensible a donc été établi, et sera présenté par la suite.

VII.2.2 Fondements paysagers de l'agencement

À l'issue de l'état des lieux et au regard de la synthèse établie, il est possible de classer les vues paysagères par degré d'importance. Ces conclusions permettent d'affiner l'agencement des éoliennes.

On identifie des vues principales qui ont une perception totale de la ZIP et/ou depuis un périmètre proche et le plus souvent depuis des sites à enjeu (patrimoine règlementé touristique et reconnu, axe routier majeur, lieu d'habitation privilégié...).

Les **vues principales** les plus sensibles se font depuis :

- Les hameaux de les plus proches de l'aménagement : Le Ruisseau, La Guingauderie, Le Bois de l'Age, Chez Champleau, Le Poumaret (visibilités)
- Le GR de Pays du Tour de la Vienne-Limousine, qui traverse la ZIP.
- Les villages et hameaux de l'aire d'étude rapprochée : Bussière-Poitevine (MH.39), La Pinaudière, Le Cluzeau, La Davidière, La Fayolle, Loutre, Chez Lathus-Haut, Frompetard, Chez Souchaud.
- La rive droite de la vallée de la Gartempe (SI.2, SI.7 et SC.1) (co-visibilités)
- Le village de Le Dorat (SPR, MH 45), notamment depuis l'esplanade, le boulevard des Pyrénées et depuis la RD 4b.

Les **visions secondaires** correspondent aux lieux moins fréquentés et/ou aux vues partielles plus éloignées du projet ou aux co-visibilités sans visibilité sur la ZIP. Ces dernières sont effectives depuis :

- Depuis les Rochers de l'Isop (SI.5)
- Les axes de circulation principaux et secondaires : la RD 942, la RD 729, la RD 10 et la RD 107.

Enfin, les visions tertiaires se situent dans un périmètre éloigné et moins sensible.

VII.3. L'élaboration du parti d'aménagement

VII.3.1 Une démarche attentive et pédagogique

La démarche sur laquelle s'appuie l'élaboration d'un parc éolien est une démarche de projet. Elle se fonde sur des contraintes techniques, environnementales et la prise en compte de composantes et d'enjeux paysagers considérés comme essentiels ou marquants. Cette démarche aboutit à l'élaboration d'un parti d'implantation qui doit rendre évident le rapport qui lie le projet éolien et son site d'accueil. De cette mise en cohérence entre le site et les machines dépend l'impact visuel des éoliennes, mais également leur impact social et patrimonial local.

L'implantation finale est déterminée au terme d'une comparaison de variantes potentielles. Trois variantes sont comparées pour aboutir au choix de la variante finale, satisfaisant au mieux les caractéristiques intrinsèques de ce secteur et qui propose les perceptions les plus harmonieuses. La variante finale constitue le meilleur compromis possible, capable de répondre aux enjeux paysagers, techniques, environnementaux et fonciers.

L'impact visuel du projet est estimé grâce à la réalisation de photomontages qui permettent de se représenter le nouveau paysage avec les éoliennes. Ils sont réalisés depuis des points de vue représentatifs des principales sensibilités relevées dans l'analyse paysagère de l'état initial et permettent d'appréhender :

- La lisibilité de l'implantation et son ancrage dans le site (rythme de paysages, ambiance paysagère)
- Les rapports d'échelle en fonction de la taille et du nombre de machines,
- Les angles et les champs de visibilité du projet éolien, en emprise horizontale et verticale
- Les co-visibilités avec les points d'appel visuel paysagers et/ou patrimoniaux (concurrence avec les hauteurs d'éoliennes).
- Les effets liés à la densification du motif éolien et à la présence de parcs éoliens existants ou en projet (espace de respiration, densité du motif, champ visuel occupé, etc.).

VII.3.2 Élaboration du projet et préconisations paysagères

Pour guider un agencement de moindre impact, les préconisations ont été les suivantes :

- S'inscrire sur le site avec une disposition « en bouquet » du fait de l'absence de ligne directrice paysagère majeure.
- Eviter une disposition de part et d'autre de l'axe de circulation de la RD 112 afin d'éviter l'effet de couloir d'éoliennes lorsqu'on traverse le parc .
- Maintenir des franges arborées autour du projet pour préserver le caractère bocager du site et de ses perceptions (permet de maintenir une notion de rapport d'échelle, de mise à distance, etc.)

- Rationaliser le nombre de machines pour éviter la création d'un aménagement trop massif avec des chevauchements nombreux.

VII.3.3 Définition des points de vue pour la comparaison des variantes

Trois points de vue ont été choisis pour la réalisation de photomontages servant à étayer l'analyse comparative des variantes d'un point de vue paysager. De façon générale, ces prises de vues ont été choisies car elles s'inscrivent dans la zone d'influence visuelle des trois variantes et sont situés dans les zones stratégiques. Au vu du caractère bocager des paysages du territoire d'étude, elles ont été sélectionnées dans l'aire d'étude rapprochée.

Ainsi, deux points de vue ont été réalisés depuis les villages et les hameaux proches soit à la sortie est d'Adriers, le long de la RD 112a (Cf. photomontage n°12) et depuis le hameau de Poumaret (Cf. photomontage n°6). L'agencement a été pensé pour minimiser les effets paysagers depuis ces sites.

Le troisième point de vue a été réalisé depuis la RN 147, un axe de circulation très fréquenté. Il est plus éloigné que les deux précédents, permettant d'avoir une vue plus globale du projet.

Un carnet en annexe de cette étude présente des photomontages pour chacun des 3 points de vue et pour chacune des 3 variantes. Notons que chaque prise de vue présentée dans le carnet fait l'objet d'un commentaire paysager permettant de conclure sur la variante de moindre impact depuis le point de vue.